



Règlement graphique - Légende

Lodévois & Larzac

PLUI Lodévois & Larzac

Approuvé le 10 avril 2025

les Plans

Zones urbaines

UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale

UC - Résidentiel

Zones à urbaniser

ZAU - Fermée - Dominante habitat

Zones agricoles

A - Agricole

Airrig - Potentiellement irrigable (pour information)

Apast - Pastoral

Atvb - Trame verte et bleue

Azh - Zone humide

A-STECA - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

Zones naturelles

N - Naturelle

NF - Naturelle forestière

NI - Loisirs

Ntzb - Trame verte et bleue

Nzh - Zone humide

Prescriptions réglementaires

★

Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)

Bâtiments autorisés à changer de destination

Espace boisé classé

Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)

Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré surfacique)

Emplacement réservé

Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels

Emprise d'un PPRI (report à titre indicatif)

Emprise d'un PRRmt (report à titre indicatif)

Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)

Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)

Bâti

Parcelle

0

100

200 m

200 m

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - Parking	Commune	1662 m²
02	ER - Salle des fêtes + stationnement	Commune	2082 m²